
REGLEMENT DU JEU-CONCOURS LE CARNET D'INSPIRATION CEWE



ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION	3
ARTICLE 4 : PRINCIPES DU JEU	5
ARTICLE 5 : DOTATIONS	5
ARTICLE 6 : SELECTION DES GAGNANTS	8
ARTICLE 7 : MODALITES DE REMISE DES LOTS.....	8
ARTICLE 8 : ACHEMINEMENT DES LOTS	9
ARTICLE 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITE	9
ARTICLE 10 : OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT	9
ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES	9
ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE	10
ARTICLE 13 : LITIGES ET RECLAMATIONS	10

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société CEWE SAS, au capital de 1 100 000€ euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° B 325 695 260 dont le siège social est 12-18, Boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY, ci-après « **CEWE** » ou la « **Société Organisatrice** » organise un jeu du 29 janvier au 30 juin 2026 inclus dénommé : « Jeu-concours LE CARNET D'INSPIRATION CEWE », ci-après le « Jeu ».

Le Jeu est uniquement accessible sur la page jeu.cewe.fr Le présent règlement définit les règles applicables pour le Jeu.

La société CEWE SAS fait appel à la société Adictiz pour l'utilisation de sa plateforme de jeu et n'est pas responsable de tout incident ou dysfonctionnement lié à l'utilisation de cette plateforme de jeu.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est un jeu avec obligation d'achat, il nécessite d'avoir acheté un LIVRE PHOTO CEWE dans les 3 dernières années ou d'être en cours d'achat, ouvert à toute personne âgée de 16 ans au moins au jour de son inscription au Jeu, résidant en France, ayant un accès à Internet associé à une adresse e-mail valide, à l'exclusion des salariés de CEWE et de ses sociétés affiliées au sens de l'article L233-1 du Code de commerce, des salariés du Partenaire et de ses sociétés affiliées au sens de l'article L233-1 du Code de commerce, ainsi que des membres de leur famille, des agences et de toute personne ayant participé à l'organisation de la présente promotion, leurs salariés et membres de leur famille. Toute personne participant au Jeu s'engage à respecter ces conditions et à en justifier auprès de CEWE sur demande de sa part.

Le Jeu sera relayé sur le site cewe.fr le temps de sa durée, sur le compte Instagram de CEWE ainsi que sur tout autre support, numérique ou non, destiné à en faire la promotion.

Pour participer au Jeu, les participants doivent se rendre sur la page jeu.cewe.fr

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le présent règlement prévaut sur tous les documents (notamment publicitaires) relatifs au Jeu. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle d'un lot.

Le Jeu comporte collecte et exploitation de données à caractère personnel dans le respect des stipulations figurant à l'article 11 ci-dessous.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, il suffit de disposer d'une adresse email valide puis de :

- se rendre sur la page jeu.cewe.fr
- partager jusqu'à 5 photographies de ses mises en page de son LIVRE PHOTO CEWE réalisé avec CEWE. Ces photos seront exposées sur la galerie du jeu « LE CARNET D'INSPIRATION CEWE » et seront visibles de tous.
- saisir son prénom, son adresse email et accepter le « Règlement »

Il ne sera accepté aucun autre moyen de participation. Toute participation incomplète ou non conforme au présent règlement ne saurait être prise en compte et ne pourrait faire l'objet d'aucune réclamation.

En tout état de cause, pour participer valablement au Jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies ci-dessus.

Le Participant reconnaît et accepte avoir été expressément informé de ce que toute photo partagée soumise dans le cadre du Jeu ne devra pas :

- Contrevenir au droit d'un tiers
- Présenter de la nudité ou porter atteinte à la dignité, aux bonnes mœurs et à l'ordre public,
- Faire état ou suggérer une activité ou un acte contraire à des dispositions législatives ou réglementaires et/ou pouvant constituer une infraction pénale (à titre illustratif : incitation à la haine, apologie du terrorisme, pédopornographie, promotion de l'usage du tabac, de l'alcool, de stupéfiants, de la prostitution).

Les photographies partagées par les Participants dans le cadre du Jeu seront soumises à modération par un salarié de la Société organisatrice afin de s'assurer que celles-ci respectent les conditions de participation pour être exposées dans la galerie CEWE du jeu.

Tout manquement aux règles susmentionnées entraînerait la suppression immédiate de la photographie ainsi que l'exclusion définitive du Jeu. Un email d'information sera alors envoyé au participant.

En partageant sa photographie, le participant reconnaît autoriser la société organisatrice à rendre visible cette photographie dans la galerie du jeu à titre gracieux dans un délai de 12 mois et ne pourra demander en échange aucun dédommagement en cas d'utilisation de cette dernière dans le cadre du Jeu ou de toute communication faite pour illustrer la galerie du jeu.

De plus, le participant a la possibilité d'autoriser CEWE à utiliser sa photographie dans le cadre d'une communication sur son site cewe.fr, dans les newsletters ou tout autre support de communication CEWE dans un délai de 18 mois, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération en cochant la case « J'accepte la diffusion de mes photos sur les supports de communication CEWE. »

À tout moment, le participant peut retirer son consentement, voir article 11.

Dans l'hypothèse où la photographie représenterait une personne identifiable, l'auteur doit disposer de l'autorisation de la diffuser. En conséquence, le Participant déclare expressément que sa participation satisfait l'ensemble des conditions décrites ci-avant, en acceptant le Règlement.

La taille des photos partagées dans le jeu doit respecter les recommandations suivantes :

- Formats images acceptés : .JPG, PNG
- Poids maximum accepté par image : 10 Mo

ARTICLE 4 : PRINCIPES DU JEU

La participation au Jeu est limitée à 1 participation par personne (une seule adresse email) et par foyer (même adresse mail) par semaine, soit 22 participations possibles au total sur toute la durée de l'opération. Chaque nouvelle participation doit contenir des images différentes de LIVRES PHOTO CEWE.

Cette participation lui permet de faire partie du tirage au sort mensuel et de faire partie du tirage au sort final.

À ce titre, CEWE se réserve le droit de demander l'identifiant du compte client CEWE du gagnant avant l'envoi de la dotation. En cas de tentative ou de fraude avérée, CEWE se réserve le droit de disqualifier tout participant.

Ne seront pris en considération que les formulaires d'inscription correctement remplis et validés chaque jour avant la clôture du Jeu, le 30 juin 2026 à 23 H 59.

Outre sa participation, le visiteur a la possibilité de consulter la galerie photo où toutes les participations acceptées seront recensées.

Il pourra voter pour ses photos préférées autant de fois qu'il veut par jour.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les lots mis en Jeu sont les suivants :

- Le premier participant tiré au sort remportera : 1 LIVRE PHOTO CEWE offert format A4 portrait ou paysage, couverture rigide, 26 pages, papier satiné, avec ou sans supplément modèles créatifs (hors options supplémentaires comprenant les effets relief, boîte cadeau, pochette souvenirs ou emballage cadeau) d'une valeur de 46,35€ TTC ou 1 LIVRE PHOTO CEWE offert, d'un autre format au choix, dans la limite de 46,35€ TTC, frais de traitement et d'envoi inclus (hors livraison express). Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois, jusqu'au 31 octobre 2026. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création (téléchargeable gratuitement) ou sur l'application photo CEWE. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. Le lot sera attribué le 27 février 2026 à l'un des participants de l'opération entre le 29 janvier 2026 et le 26 février 2026.

- Le deuxième participant tiré au sort remportera : 1 LIVRE PHOTO CEWE offert format A4 portrait ou paysage, couverture rigide, 26 pages, papier satiné, avec ou sans supplément modèles créatifs (hors options supplémentaires comprenant les effets relief, boîte cadeau, pochette souvenirs ou emballage cadeau) d'une valeur de 46,35€ TTC ou 1 LIVRE PHOTO CEWE offert, d'un autre format au choix, dans la limite de 46,35€ TTC, frais de traitement et d'envoi inclus (hors livraison express). Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois, jusqu'au 31 octobre 2026. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création (téléchargeable gratuitement) ou sur l'application photo CEWE. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. Le lot sera attribué le 27 mars 2026 à l'un des participants de l'opération entre le 27 février 2026 et le 26 mars 2026.

- Le troisième participant tiré au sort remportera : 1 LIVRE PHOTO CEWE offert format A4 portrait ou paysage, couverture rigide, 26 pages, papier satiné, avec ou sans supplément modèles créatifs (hors options supplémentaires comprenant les effets relief, boîte cadeau, pochette souvenirs ou emballage cadeau) d'une valeur de 46,35€ TTC ou 1 LIVRE PHOTO CEWE offert, d'un autre format au choix, dans la limite de 46,35€ TTC, frais de traitement et d'envoi inclus (hors livraison express). Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois, jusqu'au 31 octobre 2026. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création (téléchargeable gratuitement) ou sur l'application photo CEWE. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. Le lot sera attribué le 24 avril 2026 à l'un des participants de l'opération entre le 27 mars 2026 et le 23 avril 2026.

- Le quatrième participant tiré au sort remportera : 1 LIVRE PHOTO CEWE offert format A4 portrait ou paysage, couverture rigide, 26 pages, papier satiné, avec ou sans supplément modèles créatifs (hors options supplémentaires comprenant les effets relief, boîte cadeau, pochette souvenirs ou emballage cadeau) d'une valeur de 46,35€ TTC ou 1 LIVRE PHOTO CEWE offert, d'un autre format au choix, dans la limite de 46,35€ TTC, frais de traitement et d'envoi inclus (hors livraison express). Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois, jusqu'au 31 octobre 2026. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création (téléchargeable gratuitement) ou sur l'application photo CEWE. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. Le lot sera attribué le 22 mai 2026 à l'un des participants de l'opération entre le 24 avril 2026 et le 21 mai 2026.

- Le cinquième participant tiré au sort remportera : 1 LIVRE PHOTO CEWE offert format A4 portrait ou paysage, couverture rigide, 26 pages, papier satiné, avec ou sans supplément modèles créatifs (hors options supplémentaires comprenant les effets relief, boîte cadeau, pochette souvenirs ou emballage cadeau) d'une valeur de 46,35€ TTC ou 1 LIVRE PHOTO CEWE offert, d'un autre format au choix, dans la limite de 46,35€ TTC, frais de traitement et d'envoi inclus (hors livraison express). Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois, jusqu'au 31 octobre 2026. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création (téléchargeable gratuitement) ou sur l'application photo CEWE. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. Le lot sera attribué le 1er juillet 2026 à l'un des participants de l'opération entre le 22 mai 2026 et le 30 juin 2026.

- Le sixième participant tiré au sort remportera deux dotations :

- Un bon d'achat CEWE de 100€. Le lot sera attribué le 2 juillet 2026 à l'un des participants de toute la durée de l'opération, à savoir entre le 29 janvier 2026 et le 30 juin 2026. Ce bon d'achat est valable jusqu'au 31 octobre 2026. Utilisable en plusieurs fois sur le site cewe.fr, le logiciel de création CEWE ou l'application mobile CEWE (hors pack photos, cartes cadeaux et calendriers de l'Avent), frais de traitement et d'envoi inclus (hors livraison express), et non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto.

- Un séjour offert pour 6 personnes dans un cottage Confort ou Premium dans l'un des domaines Center Parcs en France au choix, avec une date d'arrivée entre le 01/07/2026 et le 31/05/2027, d'une durée de 4 jours et 3 nuits (hors vacances scolaires et jours fériés). Réservable uniquement avant le 31/12/2026. Offre valable sur l'hébergement seul (hors prestations annexes), suivant les dates et catégories de cottages indiquées. Offre soumise aux disponibilités selon un stock alloué à cet effet (jusqu'aux 30 derniers cottages). Offre exclusivement réservée à des personnes physiques, non rétroactive et non cumulable avec d'autres offres en cours ou promotions. Elle ne s'applique pas à une réservation déjà effectuée ni lors de séjours consécutifs et non échangeable contre de l'argent ou une autre prestation. Valeur indicative du lot : 900-1400€ HT. Le lot sera attribué dans un délai de 7 jours maximum à partir de la réponse du gagnant avec son nom et prénom à communiquer à Center Parcs afin de recevoir son bon cadeau de la société partenaire Center Parcs.

L'image promotionnelle est une image non contractuelle illustrant le lot à gagner, mis en jeu dans le cadre du Jeu.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) CEWE correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. En cas de force majeure, ou si des circonstances impérieuses l'exigent, CEWE se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Les lots seront remis aux gagnants uniquement par courrier électronique, dans un délai de 7 jours. Les lots mensuels ne sont pas sécables. Les codes cadeaux CEWE sont valables jusqu'au 31 octobre 2026 inclus, les gagnants doivent :

- Se rendre sur cewe.fr ou suivre le lien reçu dans l'email de gain. Passé ce délai du 31 octobre 2026, la dotation sera perdue.
- Remplir son panier avec le cadeau en question qui est ici pour les 5 premiers gagnants : 1 LIVRE PHOTO CEWE offert format A4 portrait ou paysage, couverture rigide, 26 pages, papier satiné, avec ou sans supplément modèles créatifs (hors options supplémentaires comprenant les effets relief, boîte cadeau, pochette souvenirs ou emballage cadeau) d'une valeur de 46,35€ TTC ou 1 LIVRE PHOTO CEWE offert, d'un autre format au choix, dans la limite de 46,35€ TTC, frais de traitement et d'envoi inclus (hors livraison express). À commander sur le site cewe.fr, le logiciel de création CEWE ou l'application mobile CEWE. L'offre est non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto.
- Pour le grand gagnant de l'opération, remplir son panier des produits de son choix (hors cartes cadeaux, packs photos ou calendriers de l'Avent) sur le site www.cewe.fr. Offre utilisable en plusieurs fois dans la limite de 100€, jusqu'au 31 octobre 2026, non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto.
- Concernant la dotation Center Parcs, le client devra donner son accord à CEWE pour communiquer son nom et prénom à Center Parcs afin de recevoir son bon cadeau.

Les gagnants devront se connecter sur un compte existant ou créer un compte sur le site CEWE en remplissant leur adresse email et en acceptant les conditions d'utilisation. Avant de valider leur

panier, il faudra renseigner leur code gagnant dans le champ prévu à cet effet pour bénéficier de la remise et procéder aux étapes finales de leur commande pour recevoir les articles.

ARTICLE 6 : SELECTION DES GAGNANTS

CEWE procédera au tirage au sort électronique aléatoire le 27 février 2026 afin de désigner 1 personne parmi les participants ayant joué au jeu du 29 janvier au 26 février 2026 et ayant respecté les conditions du règlement du Jeu.

CEWE procédera au tirage au sort électronique aléatoire le 27 mars 2026 afin de désigner 1 personne parmi les participants ayant joué au jeu du 27 février au 26 mars 2026 et ayant respecté les conditions du règlement du Jeu.

CEWE procédera au tirage au sort électronique aléatoire le 24 avril 2026 afin de désigner 1 personne parmi les participants ayant joué au jeu du 27 mars au 23 avril 2026 et ayant respecté les conditions du règlement du Jeu.

CEWE procédera au tirage au sort électronique aléatoire le 22 mai 2026 afin de désigner 1 personne parmi les participants ayant joué au jeu du 24 avril au 21 mai 2026 et ayant respecté les conditions du règlement du Jeu.

CEWE procédera au tirage au sort électronique aléatoire le 1^{er} juillet 2026 afin de désigner 1 personne parmi les participants ayant joué au jeu du 22 mai au 30 juin 2026 et ayant respecté les conditions du règlement du Jeu.

Un tirage au sort sera organisé le 2 juillet 2026 et 1 gagnant sera tiré au sort parmi toutes les participations du 29 janvier 2026 au 30 juin 2026 au jeu concours LE CARNET D'INSPIRATION CEWE. Seuls les gagnants des tirages au sort mensuels précédents seront exclus du tirage au sort final.

ARTICLE 7 : MODALITES DE REMISE DES LOTS

Les gagnants seront directement contactés par e-mail à l'adresse communiquée lors de leur inscription. En l'absence de réception dudit email passé cette date, le participant devra considérer ne pas avoir été tiré au sort et de facto, ne pas avoir gagné. La carte cadeau comprenant le bon d'achat de 100€ sera envoyée par email et les gagnants qui remporteront les lots contenant un produit physique (LE LIVRE PHOTO CEWE A4 portrait ou paysage) recevront un code par email à utiliser dans le Panier, rubrique « Code promo » pour le commander.

Le bon cadeau comprenant le séjour Center Parcs sera envoyé par email et le gagnant sera contacté par CEWE afin d'être informé de son gain. Il lui sera demandé de confirmer son identité (nom et prénom) ainsi que son accord pour la transmission de ces informations à l'entreprise partenaire Center Parcs. Sous réserve de la réception de cette confirmation, le code promotionnel Center Parcs lui sera transmis.

CEWE se réserve la possibilité de communiquer les coordonnées des gagnants à tout partenaire en charge de l'envoi ou de la délivrance des lots qu'ils auront remportés, à cette seule fin, dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Le gagnant a la possibilité d'autoriser CEWE à utiliser sa photographie gagnante dans le cadre d'une communication sur son site cewe.fr, dans les newsletters ou tout autre support de communication CEWE, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné en cochant la case « J'accepte la diffusion de mes photos sur les supports de communication CEWE. »

ARTICLE 8 : ACHEMINEMENT DES LOTS

Comme précédemment indiqué, tous les lots seront envoyés sous format de code par e-mail à l'adresse communiquée lors de l'inscription.

ARTICLE 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le participant reconnaît que CEWE et toute société qui lui est affiliée au sens de l'article L233-1 du Code de commerce n'est pas responsable de tout incident ou dysfonctionnement de la plateforme du Jeu gérée par la société Adictiz.

CEWE ne saurait voir sa responsabilité engagée de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas d'incident/accident pouvant subvenir de l'indisponibilité du réseau, de défaillance technique ou de risques inhérents à toute connexion Internet.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, des réseaux sociaux et notamment l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou des piratages, ou les risques de contamination par d'éventuels virus présents sur le réseau. Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé.

ARTICLE 10 : OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

Le règlement est disponible pour toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur à l'adresse suivante : concours@cewe.fr et sur la page du jeu-concours : jeu.cewe.fr

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées (prénom, email, photographies, thèmes, consentement de diffusion) font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par CEWE aux fins de gestion du Jeu et conservées dans un délai maximum de 24 mois.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification, d'opposition et de suppression sur les

données vous concernant, utilisées par CEWE et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur vos services ainsi que pour toute opération de marketing direct.

Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à la Société Organisatrice, à ces opérations de marketing direct. Votre consentement préalable est par ailleurs requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant de la diffusion de vos photographies partagées, sur nos supports de communication CEWE.

Pour plus d'informations sur le traitement et les modalités d'exercice de vos droits, vous pouvez consulter la politique de protection des données : <https://www.cewe.fr/confidentialite-des-donnees.html>

Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande par courrier postal avec vos nom, prénom et l'identifiant de votre espace compte CEWE à :

CEWE SAS

"Jeu-concours LE CARNET D'INSPIRATION CEWE"

12-18, Boulevard Victor Hugo, 92110 CLICHY

- ou par courrier électronique à : protectiondesdonnees@cewe.fr

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur la page du Jeu ainsi que sur les pages et sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 13 : LITIGES ET RECLAMATIONS

Le Jeu et son règlement sont soumis au droit français.

En cas de litige qui ne pourrait être réglé amiablement, tout Participant peut, en vertu des dispositions de l'article L. 612-1 du code de la consommation, recourir gratuitement aux services d'un médiateur en cas de litige.

A défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige relatif à l'organisation et l'exécution du Jeu relève de la compétence du Tribunal Judiciaire du domicile du Participant.